

## TERMES DE REFERENCE

---

### Appel à consultation

2022-LRPS- 9176656

**Assistance technique pour la réalisation de la modélisation et capitalisation  
dans le cadre du projet « Hijra wa Himaya+ »**

---

|                               |                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mission</b>                | Apporter une assistance technique pour la réalisation de la modélisation et capitalisation de l'approche et des pilotes dans le cadre du projet « Hijra wa Himaya+ » |
| <b>Type de contrat</b>        | <b>Contrat institutionnel</b>                                                                                                                                        |
| <b>Durée</b>                  | 55 jours ouvrables                                                                                                                                                   |
| <b>Date début</b>             | Août 2022                                                                                                                                                            |
| <b>Date limite soumission</b> | 11 Août 2022 (avant minuit GMT)                                                                                                                                      |
| <b>Processus Sélection</b>    | Appel à consultation national                                                                                                                                        |

## Table des matières

|                                                                                       |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---|
| TERMES DE REFERENCE.....                                                              | 1 |
| 1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION .....                                                  | 3 |
| 2. CONTENU DE LA CONSULTATION.....                                                    | 4 |
| 2.1 Objectifs de la consultation .....                                                | 4 |
| 2.2 Résultats attendus de la consultation.....                                        | 4 |
| 2.3 Champ géographique et groupes ciblés par la consultation.....                     | 5 |
| 2.4 Méthodologie de la consultation.....                                              | 5 |
| 3 LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL.....                                  | 6 |
| 4 PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DE LA CONSULTATION .....                         | 6 |
| 4.1 Parties prenantes à la consultation.....                                          | 6 |
| 4.2 Bénéficiaires de la consultation .....                                            | 7 |
| 5 PROFIL RECHERCHE DU CABINET DE CONSULTATION .....                                   | 7 |
| 6 DOSSIER DE SOUMISSION.....                                                          | 8 |
| 6.1 Offre technique.....                                                              | 8 |
| 6.2 Offre Financière : .....                                                          | 8 |
| 7 METHODOLOGIE D’EVALUATION DES OFFRES .....                                          | 8 |
| <b>Evaluation de l’offre technique (pondération de 70% de la note globale).</b> ....  | 8 |
| <b>Evaluation de l’offre financière (pondération de 30% de la note globale)</b> ..... | 9 |
| <b>Evaluation Finale de l’offre globale</b> .....                                     | 9 |
| 8 Procédure pour la soumission des propositions.....                                  | 9 |

## 1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Maroc est un pays de départ, de transit, de destination et d'accueil pour de nombreux enfants et jeunes provenant principalement d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. La plupart d'entre eux vivent dans des conditions précaires ne permettant pas le développement de solutions individualisées et durables. Leur vulnérabilité est accrue par le fait qu'ils n'ont pas atteint la majorité légale, sont souvent livrés à eux-mêmes (sans personne de référence pour les protéger et les orienter), et qu'ils sont en situation de mobilité dans un environnement dans lequel ils n'ont ni leurs repères ni leur réseau familial.

Selon l'analyse 2019 des tendances 2017-2018 du Mixed Migration Hub (MHUB), les données sur les arrivées de migrants en Europe à travers la Méditerranée montrent que la route de la Méditerranée occidentale (WMR – à travers l'Espagne) est devenue la principale voie d'arrivée. Certaines nationalités sont particulièrement représentées dans l'utilisation de la WMR depuis la mi-2017. Le Maroc est actuellement le principal point de départ des personnes en déplacement voyageant par cette route.

Si le Maroc a fait des progrès significatifs dans la mise en place de réformes en matière de migration et d'asile, la mise en œuvre nationale a besoin d'être renforcée en partie en raison de la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance, ce qui entraîne un écart grandissant en termes de protection des migrants et en particulier des enfants.

En décembre 2014, le Maroc s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) qui s'articule autour de quatre objectifs stratégiques : i) gérer les flux migratoires dans le respect des droits de l'homme ; II) établir un cadre institutionnel approprié ; III) faciliter l'intégration des migrants réguliers et (IV) fournir un cadre réglementaire. En 2015 a été adoptée la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc (PPIPEM). La PPIPEM vise à instaurer un environnement de protection durable contre toutes les formes de négligence, d'abus, de violence et d'exploitation à l'égard des enfants, grâce à un système fédérateur et intégré de protection de l'enfance qui se traduit au niveau territorial. La promotion et la protection des droits des enfants en mouvement<sup>1</sup> doit être au centre de la stratégie nationale pour l'immigration et l'asile tout en s'alignant sur la politique publique intégrée de protection des enfants au Maroc et la mise en place des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance.

Dans ce contexte, l'UNICEF appuie le Royaume du Maroc et la société civile à travers le projet Hijra wa Himaya+, avec le soutien financier de l'Union européenne, qui contribue à renforcer et à étendre les résultats d'un programme mis en œuvre entre 2018 et 2021 (Hijra wa Himaya/Migration et Protection) et toujours supporté par l'Union européenne.

Le Projet Hijra wa Himaya+ vise dans son ensemble à :

- Contribuer à l'intégration de la migration dans des systèmes efficaces de protection de l'enfance et d'éducation pour faire face aux vulnérabilités et aux risques spécifiques des enfants en mouvement
- Contribuer à mettre en place un mécanisme opérationnel d'évaluation et de détermination de l'intérêt supérieur des enfants en mouvement

---

<sup>1</sup> L'expression « enfants en mouvement » concerne tous les enfants, garçons et filles, âgés de moins de 18 ans, touchés par la migration et le déplacement, à savoir : 1) les enfants qui migrent à travers les frontières ; 2) les enfants qui migrent seuls ou avec une personne qui les garde ; 3) les enfants déplacés de force, au-delà des frontières ; 4) les enfants qui se déplacent avec ou sans un document de voyage ou de circulation ; et 5) les enfants victimes ou impliqués dans des réseaux de traite ou de trafic d'êtres humains.

- Soutenir des centres pilotes de transition et d'assistance offrant des services de qualité, inclusifs et intégrés pour les enfants en mouvement
- Mettre en place et tester des services de protection, d'assistance et d'orientation pour les enfants à risque de traite des personnes ou victimes de la traite des personnes.

L'UNICEF appuie les partenaires institutionnels et de la société civile pour une prise en charge intégrée des enfants en mouvement afin de leur assurer une protection leur permettant l'accès à un hébergement, à la santé, à l'éducation et à la formation dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, de L'Oriental et de Rabat-Salé-Kenitra.

L'UNICEF Maroc, à travers ses partenaires associatifs – Fondation Orient Occident, associations APISF et CHABIBA, Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance – a initié un processus de développement et renforcement des mécanismes locaux de référencement et coordination, ainsi que de prise en charge de qualité dans des centres pilotes entre Tanger, Tétouan, Oujda et Rabat, afin de déterminer des solutions durables pour les enfants en mouvement au Maroc.

Sur la base de ces travaux et en collaboration avec les partenaires, la présente consultation permettra de capitaliser les expériences développées dans le cadre du projet de prise en charge et d'accompagnement à l'intégration des enfants en mouvement dans les villes de Tanger, Tétouan, Oujda et Rabat, ainsi que de tous les outils créés, afin qu'elles puissent être dupliquées dans d'autres régions du Maroc.

## 2. CONTENU DE LA CONSULTATION

### 2.1 Objectifs de la consultation

Globalement, la capitalisation devra contribuer à recueillir les changements et les expériences générées par le projet afin de produire de la connaissance partageable.

Plus spécifiquement, la capitalisation devra :

- ✓ Documenter les expériences (bonnes pratiques et leçons apprises) à partir d'une analyse des résultats du projet et en mettant en évidence les spécificités des partenaires associatifs de la prise en charge des enfants. Les bonnes pratiques et leçons devront porter sur les approches et méthodes de prise en charge dans les centres pilotes, ainsi que sur l'accompagnement et le référencement des enfants en mouvement, y inclus les enfants non accompagnés et séparés.
- ✓ Présenter les résultats des expériences développés et comment elles ont contribué à améliorer la vie des enfants et les pratiques des intervenants.
- ✓ Analyser les défis et les conditions préalables à la réussite de ces expériences.
- ✓ Identifier les outils développés par les partenaires pour faciliter l'accompagnement des enfants en mouvement et que, unis aux expériences, pourront être susceptibles de duplication dans d'autres zones du Maroc.
- ✓ Utiliser les produits de la capitalisation pour communiquer et diffuser les bonnes pratiques sur la protection des enfants en mouvement en interne et en externe, aux acteurs clés de la protection de l'enfance au niveau national et territorial.

### 2.2 Résultats attendus de la consultation

La capitalisation servira à identifier, analyser, expliciter et modéliser le savoir acquis lors de l'expérience de projet dans un but d'appropriation et de mise à l'échelle en intégrant les leçons apprises et bonnes pratiques.

Plus particulièrement, la capitalisation portera sur :

- ✓ L'identification et la documentation des résultats clés et changements majeurs réalisés par le projet dans les contextes des villes d'intervention (Tanger, Tétouan, Oujda et Rabat) ;
- ✓ La documentation des bonnes pratiques et enseignements/leçons apprises tels que :
  - L'accès à une prise en charge inclusive et intégrée et à la mise en place de solutions durables, dans l'intérêt supérieur de l'enfant en mouvement, grâce aux « centres pilotes » de transition créés par les associations partenaires dans le cadre du projet ;
  - La coordination et le mécanisme de référencement entre les partenaires du projet et les autres acteurs locaux concernés, autour de l'accès aux services essentiels (éducation, formation, santé et protection) par la population cible ;
  - Les activités de sensibilisation et communication mises en place afin de générer un changement des comportements vis-à-vis de cette catégorie d'enfants.
- ✓ L'analyse des éventuels gaps identifiés pour une intégration effective des enfants en mouvement dans le système de protection dans chaque territoire ;
- ✓ L'élaboration de pistes de pérennisation pour chaque expérience documentée et répertoriée et de recommandation pour leur renforcement.
- ✓ L'utilisation des produits de la capitalisation pour communiquer et diffuser les bonnes pratiques sur la protection des enfants en mouvement en interne et en externe, aux acteurs clés de la protection de l'enfance au niveau national et territorial.

### 2.3 Champ géographique et groupes ciblés par la consultation

La consultation sera menée en étroite collaboration avec l'UNICEF à Rabat, au niveau central, et dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (en particulier les villes de Tanger et Tétouan), de l'Oriental (en particulier la ville d'Oujda) et de Rabat Salé Kenitra (la ville de Rabat).

Les groupes ciblés par la consultation seront les bénéficiaires directes (enfants, y inclus les ENAS<sup>2</sup>), les familles et/ou les membres de la communauté ; les professionnels travaillant pour les associations et institutions partenaires ; les représentants des institutions publiques de protection des enfants au niveau national et local et partenaires institutionnels du projet.

### 2.4 Méthodologie de la consultation

La méthodologie à utiliser sera essentiellement qualitative et axé sur :

- Les revues documentaires (exploitation du document projet et différents rapports d'activités sur l'atteintes ou non des résultats, ainsi que de toute autre documentation jugée utile) ;
- Les entretiens semi-structurés et la tenue des focus groupes avec les parties prenantes du projet (partenaires opérationnels, acteurs cibles, bénéficiaires) ;
- Le recueil des témoignages auprès des bénéficiaires du projet sur les succès et les points d'amélioration du projet ;
- L'observation directe des réalisations sur terrain, à travers la visite des centres pilotes gérés par les partenaires de la société civile ( entre 5 et 6 partenaires ) ;
- La tenue de 3 ateliers de partage d'expérience et restitution des résultats et produits de la capitalisation, avec les parties prenantes locales et nationales de protection de l'enfance et l'équipe d'implémentation du projet, dans les villes de Rabat, Oujda et Tanger. La logistique des dits ateliers sera assurée par l'UNICEF

Le groupe de consultante.e.s produira plusieurs livrables que serviront de moyens et outils pour améliorer le travail entrepris ou pourront être utiles à d'autres potentiels acteurs qui souhaiteront implémenter de pareils projets dans d'autres régions du Maroc. Ces livrables permettront de capitaliser les bonnes pratiques et les enseignements à tirer du projet pour améliorer et adapter les activités dans les contextes évolutifs.

---

<sup>2</sup> Enfant non accompagné et séparé

### 3 LIVRABLES ATTENDUS ET CALENDRIER PREVISIONNEL

La période de mise en œuvre de la mission est de 55 jours ouvrés répartis **entre Août et Novembre 2022**.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle après la réception et la validation finale des livrables par l'UNICEF selon le calendrier suivant :

| Activités et livrables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Délais prévisionnels            | % de paiement |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| <b>Date de démarrage souhaitée</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>A partir du 22 Août 2022</b> |               |
| <b>Livrable 1 : Note de cadrage</b> incluant le calendrier et les guides de facilitation des entretiens/réunions/focus groupes.<br>La note de cadrage se basera sur la revue documentaire de tous les outils ou rapports produits pendant le projet et les entretiens avec l'équipe de suivi de l'Unicef.                                                                                               | <b>10 jours</b>                 | <b>15%</b>    |
| <b>Livrable 2 : Phase de terrain</b> pour la collecte des informations et rédaction d'une <b>note de synthèse</b> contenant l'analyse des données et la présentation des premiers résultats.                                                                                                                                                                                                            | <b>20 jours</b>                 | <b>25%</b>    |
| <b>Livrable 3 :</b> Rédaction du <b>rapport de capitalisation en AR et FR</b> incluant les circuits de prise en charge et outils développés, ainsi que toutes les recommandations.                                                                                                                                                                                                                      | <b>15 jours</b>                 | <b>30%</b>    |
| <b>Livrable 4 :</b> Organisation et réalisation de <b>3 ateliers de restitution</b> (à Oujda, Tanger et Rabat) :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Note conceptuelle et agenda des ateliers élaborés en AR et FR</li> <li>- PPT et résumé du rapport de capitalisation élaborés en AR et FR</li> <li>- Ateliers organisés et compte rendu général élaboré et disséminé en AR et FR</li> </ul> | <b>10 jours</b>                 | <b>30%</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>55 jours expertise</b>       | <b>100%</b>   |

### 4 PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DE LA CONSULTATION

#### 4.1 Parties prenantes à la consultation

**Rôle et responsabilité du groupe de consultant.e.s :** le groupe de consultante.e.s assumera la responsabilité globale de la fourniture de l'assistance technique, de l'élaboration des procédures opérationnelles standards, de la formation et du contenu programmatique et de la facilitation des ateliers et séminaires, en coordination avec la Présidence du Ministère Public et l'UNICEF. Le groupe de consultante.e.s sera responsable du strict respect de la confidentialité dans le cadre de la loi et de la déontologie concernant les dossiers et informations partagés. Un accord de non-divulgence (NDA) sera signé avec le prestataire retenu ayant un contrat institutionnel pour faciliter l'accès et protéger les données personnelles collectées, détenues ou utilisées par l'UNICEF conformément aux principes de protection des données à l'échelle des Nations Unies et aux normes internationalement reconnues.

**Rôle et responsabilités de l'UNICEF :** l'UNICEF vérifiera la qualité des livrables et les validera avant de procéder au paiement. Dans le cadre de la consultation, l'UNICEF facilitera le lien entre les associations et institutions partenaires et les consultant.e.s. L'UNICEF sera responsable de l'impression des supports développés.

## 4.2 Bénéficiaires de la consultation

Les bénéficiaires directs seront les partenaires institutionnels et de la société civile. Les bénéficiaires indirects seront les enfants et les familles.

## 5 PROFIL RECHERCHE DU CABINET DE CONSULTATION

L'équipe d'expert.e.s qui sera chargée de l'exécution de la présente consultation, devra comprendre des membres avec des profils adéquats et une expérience reconnue dans le domaine, permettant de réaliser le travail demandé dans de bonnes conditions. L'équipe devra inclure au moins un expert national qui aura la charge du suivi technique et de la coordination au Maroc.

Le profil de l'expert-e chef-fe d'équipe devra répondre aux critères suivants :

- Une formation universitaire supérieure en développement, sciences sociales, en mettant l'accent sur l'élaboration des études de capitalisation ;
- Une connaissance technique et une expertise d'au moins 5 ans dans le domaine de l'évaluation, la capitalisation et les études dans le domaine de la coopération internationale au développement ;
- Expérience souhaité dans la conduite de travaux et études dans le domaine de la migration et l'enfance au Maroc ;
- La connaissance des villes/régions du projet sera un atout ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Une capacité d'animation d'atelier de concertation, programmation, présentation ;
- Une bonne maîtrise de la langue arabe et française. La maîtrise de la langue anglaise à l'oral sera aussi nécessaire pour les focus groupes et entretiens avec certains bénéficiaires.

Les membres de cette équipe devront répondre aux critères suivants :

- Être diplômés d'une Université de l'enseignement supérieur ;
- Avoir une expérience minimale de cinq (5) ans dans le domaine d'intervention ;
- Avoir mené des travaux similaires aux prestations demandées dans la présente consultation pour le compte du secteur public ou privé ;
- Comporter nécessairement un expert en sciences sociales, un expert migration et en protection de l'enfance et en particulier de l'enfance non accompagnée et séparée ;
- Avoir une bonne connaissance du système de protection de l'enfance au Maroc ;
- Avoir au moins un expert national dans l'équipe.

## Langues

Les langues du travail sont l'arabe et le français. L'anglais pourrait être aussi nécessaire pour des entretiens ou focus groupes avec les enfants ou familles à interviewer.

## Compétences

- Connaissance des développements actuels dans les domaines cités ci-dessus ;
- Expérience pratique dans la réalisation d'études et rapports de capitalisation d'expériences et bonnes pratiques ;
- Capacités reconnues d'organisation et mise en œuvre de rencontres et ateliers de dissémination ;
- Expérience dans la protection de l'enfance et de la migration ;
- Compétences éprouvées dans la communication, la facilitation des ateliers et le reporting ;
- Connaissance du contexte social, politique et économique du Maroc ;
- Habilité d'exprimer des idées et des concepts clairs et concis sous forme écrite et orale ;
- Compétences en informatique.

## 6 DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de candidature devra comprendre :

### 6.1 Offre technique

1. Lettre de soumission.
2. Description du profil de l'institution de formation/Consultant.e.s appliquant (ampleur des travaux, expérience au Maroc ou dans la région MENA, etc.), si applicable.
3. CV du ou de la consultant.e principal.e.
4. CV des autres expert.e.s.
5. Proposition technique (max. 5 pages) prenant en considération les orientations fournies dans les termes de référence. Des variations peuvent être proposées sur la base de raisons techniques.
6. Plan de travail et calendrier pour l'achèvement de tous les travaux.
7. Proposition financière distincte (un budget détaillé), comprenant les honoraires et les frais de voyage et de séjour dans les villes cibles.

### 6.2 Offre Financière :

Le soumissionnaire devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.).

## 7 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.

### **Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale).**

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

| <b>EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)</b>                                                                                                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Réponse globale (20 points)</b>                                                                                                                                                                                                        |    |
| Compréhension des tâches, des objectifs et exhaustivité et cohérence de la réponse                                                                                                                                                        | 10 |
| Correspondance globale entre les exigences des TDR et la proposition                                                                                                                                                                      | 10 |
| <b>Méthodologie et approche proposée (40 points)</b>                                                                                                                                                                                      |    |
| Qualité de l'approche proposée / méthodologie / éthique                                                                                                                                                                                   | 30 |
| Qualité du plan de travail proposé                                                                                                                                                                                                        | 10 |
| <b>Profil du candidat.e / Capacité technique (40 points)</b>                                                                                                                                                                              |    |
| Pertinence du profil et de l'expérience du ou des consultant.e.s chargé.e.s de conduire le travail de capitalisation avec des projets similaires et selon les qualifications requises ainsi que les CV de l'équipe de formateurs proposés | 20 |
| Qualité du travail précédent                                                                                                                                                                                                              | 20 |



|                                                |            |
|------------------------------------------------|------------|
| <b>EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points</b> | <b>100</b> |
|------------------------------------------------|------------|

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR (sections 5 et 6) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejetée à l'issue de cette première étape.

**Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)**

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) sera appréciée en fonction du prix global et de la cohérence dans la décomposition dudit prix global et recevra **un score financier (Sf)** de 100 points.

|                                                                                                                                  |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)</b>                                                                                   |            |
| Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations) | 100        |
| <b>EVALUATION FINANCIERE - Total des Points</b>                                                                                  | <b>100</b> |

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

*Om* : Offre économiquement la moins chère

*F* : Prix de l'offre

**Evaluation Finale de l'offre globale**

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre, selon la répartition suivante :

$$St = 70\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 30\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.**

**8 Procédure pour la soumission des propositions**

Les soumissions devront être envoyées exclusivement par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : [rabatbids@unicef.org](mailto:rabatbids@unicef.org), qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions devront être envoyées **au plus tard le 11 Août 2022 avant Midi (GMT)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « **LRPS-9176656 : Capitalisation HwH+** ».

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique devront être soumises sous forme de

fichier PDF (Portable Document Format).

La **proposition technique** et la **proposition financière** devront être **envoyées sous forme de fichiers séparés** et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. Jaouad El Madi à l'adresse : [jelmadi@unicef.org](mailto:jelmadi@unicef.org) , et en Cc : M. Benyounes Moh à l'adresse e-mail : [bmoh@unicef.org](mailto:bmoh@unicef.org).

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc  
13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc  
Téléphone 212 537 67 56 96  
Télécopie 212 537 67 56 97